

Mosaïque

ISSN : 2105-1100

Éditeur : Université de Lille

25 | 2026

Histoire et perspectives de la théorie critique / L'attractivité des territoires en France de l'Antiquité à nos jours : causes, pratiques, enjeux

Les circulations et échanges entre la Nouvelle-Calédonie et la République populaire de Chine dans le cadre de l'industrie nickélifère. Une recontextualisation de l'attractivité du nickel

Circulations and Exchanges Between New Caledonia and People's Republic of China in the Nickel Industry. A New Contextualization of the Nickel's Attractiveness

Noémie Marques-Verhille

 <https://www.peren-revues.fr/mosaïque/3104>

DOI : 10.54563/mosaïque.3104

Référence électronique

Noémie Marques-Verhille, « Les circulations et échanges entre la Nouvelle-Calédonie et la République populaire de Chine dans le cadre de l'industrie nickélifère. Une recontextualisation de l'attractivité du nickel », *Mosaïque* [En ligne], 25 | 2026, mis en ligne le 28 septembre 2026, consulté le 08 octobre 2026.
URL : <https://www.peren-revues.fr/mosaïque/3104>

Droits d'auteur

CC-BY

Les circulations et échanges entre la Nouvelle-Calédonie et la République populaire de Chine dans le cadre de l'industrie nickélifère. Une recontextualisation de l'attractivité du nickel

Circulations and Exchanges Between New Caledonia and People's Republic of China in the Nickel Industry. A New Contextualization of the Nickel's Attractiveness

Noémie Marques-Verhille

PLAN

Naissance et structuration de la filière nickel

Les premiers développements de l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie

La structuration actuelle de la filière nickel

La filière nickel et les exportations en Nouvelle-Calédonie

Les circulations humaines de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles

L'industrie minière, une source d'importantes mobilités des travailleurs originaires d'Asie au cours du ^{xix}^e siècle

Peut-on parler d'une réelle contribution des travailleurs chinois à

l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie ?

Hong Kong et Macao, deux intermédiaires des circulations humaines et marchandes entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du ^{xx}^e siècle

Les conséquences de la crise du nickel et des tensions en Nouvelle-Calédonie

Le nickel au cœur des enjeux internationaux contemporains

Le nickel calédonien au prisme des enjeux environnementaux

Le nickel, désormais au cœur des enjeux de souveraineté énergétique

Des risques croissants d'ingérence chinoise au cœur de la crise du nickel ?

Une attractivité à relativiser

Conclusion

TEXTE

¹ En Nouvelle-Calédonie, l'importance des ressources minérales présentes dans le sol a conduit au développement d'activités

d'extraction, ainsi qu'à la structuration de ce que l'on nomme aujourd'hui la « filière nickel ». Or, depuis ces quinze dernières années, on souligne de manière récurrente que l'abondance de cette ressource fait de la Nouvelle-Calédonie un objet de convoitise, voire de prédation, de la part de certaines puissances étrangères. Ce qui oblige le gouvernement français et les autorités locales à se montrer vigilants quant aux tentatives de pénétration extérieures. Dans ce contexte, certains éditoriaux de la presse internationale ont mis en avant l'attrait particulier de la République populaire de Chine (RPC) pour le nickel calédonien. Un intérêt manifeste, qui s'explique d'abord par son importante consommation de ce minerai, en moyenne 60 % de la demande mondiale en nickel entre 2020 et 2024 (IEA, 2025 : 131), mais qui se justifie aussi par la mainmise de la Chine populaire¹ sur les capacités mondiales de production dans ce secteur. En tant que premier producteur mondial d'acier inoxydable et de batteries électriques, la RPC a besoin d'un approvisionnement constant en nickel, dont elle ne dispose que de manière limitée dans son sous-sol. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement chinois s'intéresse au nickel de Nouvelle-Calédonie, dont on estime que les réserves s'élèvent aujourd'hui à 7,1 millions de tonnes (*United States Geological Survey* [USGS], 2026 : 133). Cet article suggère par conséquent une analyse du territoire tel que défini par le géographe Hervé Brédif (2021 : 153-157), en tant qu'élément constitutif d'un réseau économique et financier mondialisé, toujours plus interdépendant et connecté. Il s'intéressera à la Collectivité d'Outre-mer (COM) à statut particulier de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à ses liens avec le nickel, dans une perspective historique, voire géohistorique (Grataloup, 2023), ramenée jusqu'au temps présent. Pour ce faire, cet article articulera la notion de territoire autour de l'enjeu de l'attractivité. C'est-à-dire la capacité de cet espace à valoriser ses atouts, mais aussi à attirer, dans une logique de compétitivité. Par le biais d'une analyse des circulations humaines et marchandes directement liées à l'industrie nickélifère depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, il sera mis en évidence que les rapports entretenus par la Chine et la Nouvelle-Calédonie dans le contexte de leurs échanges liés au nickel peuvent être perçus sous une perspective dépassant les convoitises d'ordre économique. Car contrairement à ce que l'on pourrait envisager, l'intérêt chinois pour le nickel calédonien, de même que les échanges suscités par ce minerai entre la Chine et la Nouvelle-Calédonie n'ont rien de

nouveau. Cet article rappellera que le développement de l'industrie calédonienne du nickel a engendré des circulations humaines au cours de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, parmi lesquelles des travailleurs chinois recrutés pour travailler dans les mines de l'archipel, bien que ceux-ci soient peu nombreux. En outre, il signalera qu'en tant qu'objet marchand, le nickel est également à l'origine de circulations économiques entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au cours du ^{xx}^e siècle, et ce avant même l'établissement de liens diplomatiques entre la France et la RPC en 1964. Enfin, cet article tentera de mettre en évidence que désormais, l'attractivité du nickel calédonien, de même que l'intérêt réel de la RPC pour celui-ci, doivent être nuancés et replacés au cœur d'enjeux contemporains plus larges. Car en réalité, la principale source d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, à savoir le nickel, fait aujourd'hui de cet archipel un dommage collatéral de la politique d'expansion de la RPC dans le secteur minier.

Naissance et structuration de la filière nickel

Les premiers développements de l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie

- 2 En 1853, au moment de la prise de possession de l'île de Grande Terre, située dans l'archipel calédonien, les autorités françaises découvrent que l'île s'avère riche en différents minerais. Néanmoins, en Nouvelle-Calédonie, seul le nickel sera exploité en continu de 1874 à nos jours. Avant 1874, les principales mines de nickel européennes se trouvent en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, ou encore en Suède et en Norvège (Bencivengo, 2014 : 29-30). À cet ensemble viennent s'ajouter les mines situées en dehors de l'Europe, à savoir celles des États-Unis et du Canada. Ainsi, lorsque l'exploitation des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie démarre dans les années 1870, elle est reliée à l'histoire pénitentiaire. En effet, entre 1864 et 1897, la France envoie des condamnés dans l'archipel, qui serviront notamment de main-d'œuvre pour le développement de l'industrie du

nickel. Dans les travaux qu'il a consacré à la naissance de cette industrie, Yann Bencivengo, historien spécialiste de l'histoire du nickel calédonien, souligne ainsi que la Nouvelle-Calédonie est le premier producteur mondial de nickel dans les années 1880 et ne sera dépassé qu'à partir de 1895 par l'industrie minière canadienne (Bencivengo, 2023 : 59).

La structuration actuelle de la filière nickel

- 3 À l'échelle locale, cette industrie est aujourd'hui composée par les « petits mineurs », exploitants du minerai sans activité métallurgique qui extraient le minerai et l'exportent, ainsi que par les grands exploitants qui associent à l'extraction une activité métallurgique de transformation du minerai. Ensemble, ils forment la filière nickel de Nouvelle-Calédonie. Parmi les « petits mineurs », qui se sont progressivement installés dans la Collectivité, on trouve les entreprises la *Société des Mines de la Tontouta*, *Nickel Mining Company* (NMC), *Mai Kouaoua Mine* et la *Société Minière Georges Montagnat*. Tandis que du côté des grandes entreprises exploitantes on trouve notamment la *Société Le Nickel* (SLN) et la *Prony Resources New Caledonia* (PRNC). L'entreprise *Koniambo Nickel SAS* (KNS) ayant été placée en sommeil en 2024 par Glencore, son actionnaire majoritaire, il ne reste aujourd'hui que deux grands exploitants en Nouvelle-Calédonie. Signalons qu'à cet ensemble viennent également s'ajouter les modèles d'usines *offshore*, comme c'est le cas notamment de la *Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée* (SNNC), dont l'usine basée en Corée du Sud effectue la transformation en ferronickel du minerai extrait par les mines de la NMC. Au cœur de cette industrie, la SLN tient une place prépondérante depuis sa création en 1880 et s'impose rapidement comme un important exportateur disposant d'une filière métallurgique, lui permettant de dominer durablement l'industrie minière calédonienne. La SLN entretient par conséquent un rapport historique avec la Nouvelle-Calédonie, contrairement aux sociétés KNS et PRNC qui sont deux structures internationales s'étant implantées au nord et au sud de l'île de Grande Terre à partir des années 2010.

La filière nickel et les exportations en Nouvelle-Calédonie

4 Aujourd’hui, le « métal du diable » constitue l’essentiel de l’attractivité de la Nouvelle-Calédonie et sa principale source d’exportations, les produits de l’activité du nickel (minerai de nickel, mattes, ferronickels, etc.) représentant 88,3 % de ses exportations en 2024. Une situation qui place l’archipel dans un contexte de forte dépendance économique à l’égard de l’industrie du nickel.

Tableau 1 : La répartition des exportations de la Nouvelle-Calédonie entre 2022 et 2024²

Produits exportés	Volume – Export et Re-export (en tonnes)			Valeur- Export et Re-export (en million de F.CFP)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Produits de l’activité du nickel	7 685 556	7 636 082	4 810 599	280 149	223 037	121 924
Produits de la mer et de l’aquaculture	1 506	1 124	1 450	1 601	1 617	2 025
Produits de la terre et de l’élevage	164	1 080	922	53	159	136
Produits du règne animal ou végétal, vivants	9	5	6	24	20	18
Huiles essentielles	10	7	8	670	464	515
Autres produits	22 613	43 754	53 474	7 317	9 392	13 450

Les circulations humaines de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles

L'industrie minière, une source d'importantes mobilités des travailleurs originaires d'Asie au cours du ^{xix}^e siècle

- 5 À partir du milieu du ^{xix}^e siècle, on constate la présence de travailleurs chinois dans l'ensemble de l'océan Pacifique. À Hawaii, les autorités américaines recrutent des coolies originaires de la province du Guangdong afin de travailler dans les plantations sucrières. Des travailleurs chinois de la province du Fujian sont recrutés dans les années 1840 en tant que main-d'œuvre en Australie, pour les mines d'or dans l'État du Victoria et en Nouvelle-Galles du Sud. On recrute également une main-d'œuvre originaire du Guangdong dès les années 1860 pour travailler dans les mines néo-zélandaises, notamment à Dunedin. En ce qui concerne spécifiquement le Pacifique insulaire, la main-d'œuvre chinoise recrutée durant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle est employée dans les plantations ainsi que dans les mines, afin de compenser la pénurie récurrente de main-d'œuvre à l'échelle locale (Marques-Verhille, 2025a : 50-54).
- 6 À cette même période, l'industrie minière de Nouvelle-Calédonie emploie de nombreux travailleurs que l'on recrute principalement en Asie. Les travaux de Tadao Kobayashi (1992) ont souligné l'importance des migrations de la main d'œuvre japonaise, recrutée afin de travailler dans les mines calédoniennes à partir 1892, et notamment à Thio. À différentes reprises, on fait aussi appel à une main-d'œuvre locale, issue du Pacifique. C'est ainsi que la SLN recrute des travailleurs néo-hébridais en 1882 pour travailler dans ses mines (Bencivengo, *op. cit.* : 61). Néanmoins, le recrutement de travailleurs issus du Pacifique s'avère difficile et peu conséquent, c'est pourquoi une main-d'œuvre étrangère, principalement d'origine asia-

tique, disponible en grand nombre et à bas coût, est largement favorisée lors des campagnes de recrutement.

Peut-on parler d'une réelle contribution des travailleurs chinois à l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie ?

- 7 À différentes reprises entre le ^{xix}^e et le ^{xx}^e siècle, on fait appel à une main-d'œuvre chinoise, ou d'origine chinoise, en Nouvelle-Calédonie pour le secteur minier. Bien entendu, l'ampleur du phénomène est moins significative que le recrutement en grand nombre de travailleurs japonais à Thio. Par ailleurs, il faut signaler que la contribution des travailleurs chinois dans l'industrie du nickel est très inégale entre le ^{xix}^e et le ^{xx}^e siècle. En 1884, la SLN recrute 166 travailleurs chinois engagés pour 5 ans (Angleviel, 2000 : 76). On constate également l'échec de la tentative de recrutement d'une nouvelle main-d'œuvre chinoise au cours des années suivantes. Bencivengo (2012 : 216-217) rappelle ainsi les difficiles mois de prospection de Maurice Bigillion, un représentant de la SLN, chargé de se rendre en Asie afin d'y trouver de nouveaux travailleurs pour les mines calédoniennes. Celui-ci passe par Hong Kong, Shanghai et Canton, mais ne parvient pas à recruter de travailleurs, car comme le signale l'historien :

Ce qui est possible pour une société anglaise ayant pignon sur rue dans un port chinois s'avère impossible pour un Français de passage qui veut emmener des coolies sous contrat dans un pays qu'ils ne connaissent pas. (*Ibid.*, 2012 : 216).

En 1891, la SLN fait alors appel à un ancien agent consulaire qui, au premier abord, semble obtenir de meilleurs résultats et reçoit l'accord du préfet du Shandong pour le recrutement de 2 000 à 2 500 travailleurs. Néanmoins, les autorités chinoises craignant des conditions de travail proches de celles des bagnards³, employés comme main-d'œuvre par cette industrie depuis plusieurs décennies, et que ce recrutement a vocation à remplacer, celles-ci augmentent progressivement leurs exigences afin de ne pas opposer un refus formel et direct à la demande de la SLN⁴. C'est ainsi que l'on se

tourne finalement vers le recrutement de travailleurs japonais. Il semble donc évident que la contribution des travailleurs chinois au ^{xix}^e siècle dans le secteur minier, et en particulier dans l'industrie du nickel, relève de l'anecdote.

- 8 Toutefois, il apparaît que l'apport des travailleurs chinois, ou d'origine chinoise, au ^{xx}^e siècle, bien qu'encore limité, s'avère plus conséquent. Il faut tout d'abord signaler la mise en place de restrictions au cours de la première moitié du ^{xx}^e siècle, visant à limiter la circulation de main-d'œuvre chinoise en Nouvelle-Calédonie, en raison des réticences des pouvoirs publics et des exploitants locaux, ce qui explique en partie l'absence de travailleurs chinois dans le secteur minier à cette date (Marques-Verhille, *op. cit.* : 162-166). Néanmoins, la situation évolue durant la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, en particulier dans le contexte « boom du nickel⁵ », allant de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1970. En effet, durant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, une importante communauté chinoise s'installe progressivement en Polynésie française, où elle se fixe définitivement vers les années 1920. Une première vague de naturalisation, minime et sélective, prend place à partir des années 1950. Mais ce n'est qu'en 1973, lorsque le droit du sol est étendu, que les membres de cette communauté accèdent massivement à la nationalité française (Marques-Verhille, 2025b). Parmi eux, ceux qui ont été naturalisés au cours des années 1950 à 1960 ont la possibilité de se déplacer entre les différents territoires français du Pacifique dès cette période. Certains décident donc de s'installer en Nouvelle-Calédonie durant la seconde moitié des années 1950, dans le contexte de la construction d'un important barrage hydraulique à Yaté, au sud de l'île de Grande Terre, inauguré en 1959, qui entraîne un recrutement conséquent de main-d'œuvre dès 1957. D'autres s'emploient dans des commerces locaux, ou ouvrent leurs propres commerces, voire se tournent vers l'industrie minière au moment du « boom du nickel » en se faisant engager dans les sociétés exploitantes locales. Ils incitent également d'autres membres de leur famille à venir s'installer en Nouvelle-Calédonie, notamment en raison de l'opportunité d'emplois représentée par le surplus d'activité généré par le secteur du nickel à cette période (*Id.*, 2025a : 159-160 et 348-349).

Hong Kong et Macao, deux intermédiaires des circulations humaines et marchandes entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du xx^e siècle

- 9 L'intérêt de la RPC pour le nickel de Nouvelle-Calédonie est fréquemment présenté comme un phénomène récent. Envisagé comme la suite logique de la montée en puissance de ce pays sur la scène internationale au cours du xx^e siècle, il est généralement associé aux besoins croissants de son industrie. Pourtant, s'il est vrai que la RPC est aujourd'hui le premier consommateur mondial de nickel, les manifestations récentes de son intérêt doivent être replacées dans une perspective historique plus large, permettant de nuancer cette affirmation. Dans ce contexte, l'exemple que constituent Macao et Hong Kong dans les échanges de nickel entre la RPC et la Nouvelle-Calédonie au milieu du xx^e siècle s'avère précieux afin d'opérer cette prise de recul.
- 10 Il faut tout d'abord rappeler que Hong Kong est cédée en 1842 par la dynastie des Qing aux Britanniques dans le cadre de la signature du traité de Nankin, tandis que la péninsule de Macao est officiellement cédée au Portugal suite à la signature du traité d'amitié et de commerce de 1887. Hong Kong n'est finalement rétrocédée à la RPC par le gouvernement britannique qu'au 1^{er} juillet 1997, tandis que Macao est rétrocédée le 20 décembre 1999. Pourtant, bien que leurs restitutions respectives n'interviennent qu'à la fin des années 1990, ces deux régions administratives spéciales ont longtemps joué un rôle d'intermédiaire en favorisant la mise en contact entre la Chine et le Pacifique insulaire.
- 11 En effet, Macao et Hong Kong constituent des réservoirs de main-d'œuvre auxquels font appel les puissances coloniales, ou du moins qu'elles sollicitent dans le cadre de l'exploitation minière au cours du xix^e siècle. En tant que territoire colonial britannique jusqu'en 1996, Hong Kong représente également un point d'entrée essentiel pour les circulations humaines et l'implantation des communautés chinoises

dans les territoires insulaires du Pacifique sous domination britannique, ou co-administrés par ce pays entre les ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles. Par ailleurs, il faut souligner que l'une comme l'autre, elles ont aussi joué un important rôle d'intermédiaire dans certaines négociations économiques entre la Chine populaire et les pays – ou territoires – du Pacifique insulaire avec lesquels le gouvernement chinois n'entretenait pas de relations diplomatiques officielles. Signalons par exemple qu'au cours du ^{xx}^e siècle, plusieurs compagnies maritimes basées à Hong Kong effectuent des allers-retours fréquents vers le Pacifique insulaire et contribuent à dynamiser la circulation de biens commerciaux entre la Chine et la région (Marques-Verhille, 2025a : 45-47).

- 12 Or, dans le cas spécifique des circulations de nickel, le rôle joué par Hong Kong et Macao s'avère tout aussi intéressant, puisque la Chine populaire établit des relations commerciales indirectes dans le Pacifique insulaire par leur truchement. En tant que territoire administré par le Portugal, Macao endosse en différentes occasions le rôle de commissionnaire afin de contribuer à l'approvisionnement de la Chine populaire en minerais auprès des États et territoires du Pacifique, y compris la Nouvelle-Calédonie (Gungwu, 2000 : 28, 115⁶). On constate par exemple que la Chine passe par l'intermédiaire de Macao pour s'approvisionner en nickel calédonien au début des années 1960, alors même que les liens diplomatiques ne sont pas encore officiellement établis entre la Chine populaire et la France. En raison d'un contexte de baisse de la demande japonaise au début des années 1960, les exportateurs calédoniens cherchent d'autres débouchés que le marché nippon⁷. C'est pourquoi, Georges Montagnat, exploitant minier à Ouaco, fait remonter au Haut-commissaire Marc Biros une demande d'exportation de près de 500 000 tonnes de nickel, reçue en mars 1963 et émanant de la société *Tai On Company* basée à Macao⁸. L'exploitant sollicite donc le haut-commissariat afin d'obtenir les licences d'exportations nécessaires pour répondre favorablement à cette transaction, puisqu'il est explicité dans la demande que le minerai est destiné à approvisionner le marché chinois. Une sollicitation comparable se produit par l'intermédiaire de Hong Kong, cette fois encore avant la mise en place de liens diplomatiques officiels entre les gouvernements chinois et français. Ainsi, en juillet 1963, l'Ambassade d'Albanie à Pékin transmet par l'intermédiaire de Hong Kong une demande relativement similaire à celle précédem-

ment exposée. Celle-ci sollicite la Chambre de commerce de Nouvelle-Calédonie concernant une demande d'exportation de 10 000 tonnes de nickel calédonien destinée à approvisionner la RPC⁹.

Les conséquences de la crise du nickel et des tensions en Nouvelle-Calédonie

13 Depuis les années 2010, l'industrie calédonienne du nickel traverse une importante crise en partie liée à la concurrence exercée par les grands producteurs internationaux, ce qui fragilise une économie locale tributaire des exportations liées à l'activité du nickel. Les Accords de Bercy et de Nouméa signés en 1998 ayant permis le transfert de la compétence concernant la propriété d'exploitation du sous-sol calédonien aux autorités de la Nouvelle-Calédonie, depuis cette date, c'est le gouvernement calédonien qui se charge de la gestion des politiques liées à l'activité extractive. En conséquence de quoi, celui-ci se voit contraint d'assumer la gestion des différentes crises traversées par la filière, de même que leur impact socio-économique. En 2023, la Nouvelle-Calédonie représentait 6,38 % de la production mondiale du nickel¹⁰. Un chiffre qui place cependant l'archipel loin derrière la production mondiale représentée par les trois premiers producteurs actuels, à savoir l'Indonésie, les Philippines et la Russie.

Tableau 2 : Estimation des réserves mondiales en nickel en 2025¹¹.

Pays producteurs par réserves estimées	Indonésie	Philippines	Russie	Nouvelle-Calédonie	Australie	Canada	Autres pays	TOTAL
Réserves estimées (en millions de tonnes)	62	4,8	8,3	7,1	25	2,2	>29,8	>140
Pourcentage représenté	44,28%	3,43%	5,93%	5,07%	17,86%	1,57%	>21,29%	/

Tableau 3 : Évolution de la production minière de nickel en 2022 et 2025
(en tonnes) ¹².

Pays producteurs par années de production	Indonésie	Philippines	Russie	Nouvelle-Calédonie	Australie	Canada
2022	1 580 000	345 000	222 000	200 000	155 000	143 000
2023	1 800 000	400 000	200 000	230 000	160 000	180 000
2024	2 310 000	354 000	205 000	116 000	98 000	125 000
2025	2 600 000	270 000	200 000	140 000	45 000	140 000

¹⁴ Par ailleurs, l'activité du nickel conditionne de nombreux enjeux sociaux à l'échelle locale, ce qui a contribué, au fil des décennies, à faire du nickel un important enjeu politique en Nouvelle-Calédonie. Rappelons que les tensions socio-économiques latentes liées à la crise du nickel, de même que les émeutes survenues en mai 2024 en Nouvelle-Calédonie, ont durablement secoué l'archipel sur un plan social, économique et politique. Dans le cas des émeutes, celles-ci ont eu d'importantes conséquences, y compris à l'égard de l'industrie du nickel. Associés à une baisse globale des prix du nickel cette même année, ces deux facteurs ont entraîné une baisse de la production estimée à 52 % (USGS, 2025 : 125). Faute d'accès à l'eau et à l'électricité, l'entreprise PRNC a été contrainte d'interrompre son activité durant 6 mois. De son côté, la SLN avait annoncé en octobre 2024 la mise en sommeil des trois sites miniers de Thio. Une conséquence directe des blocages qui, paralysant ces sites depuis avril 2024, représentaient une menace pour la sécurisation de ceux-ci (Ruiz Barraud, 2024). D'autant que les blocages et manifestations avaient aussi engendré des dégradations. Par conséquent, la crise économique actuellement traversée à l'échelle locale se double d'importantes retombées sociales. Au point d'ailleurs que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a dû mettre en place des mesures exception-

nelles de soutien et d'accompagnement, destinées aux entreprises et aux salariés touchés par la crise de la filière nickel, en place de juillet à décembre 2025¹³.

- 15 Face aux difficultés traversées par la filière nickel, la Première ministre Elisabeth Borne, a sollicité en novembre 2022 l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'économie afin d'établir un diagnostic de la filière nickel et d'engager une réflexion visant à planifier une stratégie sur le long terme. Un « pacte nickel » a été proposé par le Ministre Bruno Le Maire en 2023, dans le but de mettre en place une aide d'urgence. Néanmoins, une partie des élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, ont refusé d'habiliter le Président alors en fonction, Louis Mapou, afin de lui permettre de signer l'accord, et ce malgré les 200 millions d'euros de soutien proposés par l'État. La principale raison de ce refus tenant au désaccord entre les groupes indépendantistes et non-indépendantistes autour de la participation financière demandée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 66,7 millions d'euros. Un coût jugé trop important pour les indépendantistes, qui refusent de voir s'accroître de manière aussi conséquente l'endettement déjà avancé du gouvernement local. En 2024, le gouvernement français a également offert son soutien financier à l'entreprise KNS qui, confrontée à d'importantes difficultés financières depuis plusieurs années, et en l'absence de repreneur, risquait la mise en sommeil suite au départ annoncé du magnat suisse des matières premières Glencore, son actionnaire majoritaire (Derel, 2023 : 22). Rappelons que la dette financière nette de la société s'élevait à 13,7 milliards d'euros en 2022 (IGF, 2023 : 7). Afin d'empêcher la fermeture de l'usine KNS située dans la Province Nord, le gouvernement français a donc proposé son aide en contrepartie d'un repositionnement de l'activité de celle-ci vers la production de nickel pour batteries. L'entreprise a néanmoins procédé à la fermeture annoncée en août 2024, engendrant le licenciement d'environ 1 200 salariés.

Le nickel au cœur des enjeux internationaux contemporains

Le nickel calédonien au prisme des enjeux environnementaux

- 16 La prise de conscience environnementale à l'égard des activités minières est récente et relativement inégale d'un pays à l'autre. Le renouveau minier en Europe tend désormais à développer de nouvelles techniques, ainsi que des procédés, visant à faire émerger une « mine responsable », respectueuse de l'environnement et des populations locales. Selon les estimations de l'*International Energy Agency* (IEA), les besoins relatifs à la transition énergétique internationale devraient engendrer une hausse importante de la demande de certains métaux et minerais, tel que le lithium, le nickel, ou encore les terres rares (IEA, 2023 : 11). Par ailleurs, comme le mentionne l'avis de 2017 sur le droit à un environnement sain dans les Outre-mer consacré aux activités extractives en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, la question environnementale a été tardivement codifiée dans ce secteur¹⁴. En Nouvelle-Calédonie, le Code de l'environnement de la Province Nord a été adopté en 2008, tandis que celui de la Province Sud l'a été en 2009 avant d'être révisé en 2015¹⁵. Bien qu'il s'agisse d'avancées importantes, les codes de l'environnement des provinces calédoniennes présentent aujourd'hui encore d'importantes lacunes en matière de protection de la santé, mais aussi concernant l'environnement. Les provinces ont par conséquent été invitées à réformer leurs codes de l'environnement afin d'y intégrer les directives et règlements européens environnementaux, en particulier le règlement REACH entré en vigueur en 2007¹⁶. En outre, les États insulaires ont, par le biais de l'organisation du Forum des Îles du Pacifique (FIP), réaffirmé l'importance de la résilience climatique, de la protection environnementale et de la préservation des ressources naturelles à l'échelle régionale. En tant qu'enjeux centraux de la politique régionale du Pacifique Bleu, comme en atteste le lancement de la « Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique » en 2022¹⁷, ils définissent désormais la ligne de conduite adoptée par les États et territoires de la région. Par conséquent,

l'activité minière en Nouvelle-Calédonie devra évoluer si elle souhaite s'aligner sur les directives et enjeux régionaux à l'horizon 2050.

Le nickel, désormais au cœur des enjeux de souveraineté énergétique

- 17 Au même titre que le graphite ou le cobalt, le nickel compte aujourd'hui parmi les matériaux critiques et stratégiques recherchés par de nombreux pays et organisations supranationales, en raison de son utilisation dans des secteurs clefs tel que les industries lourdes, l'aéronautique ou l'armement. C'est donc sans surprise que l'on constate que la liste publiée, fin 2025, par les États-Unis mentionne le nickel parmi les matériaux essentiels en ce qui concerne les batteries et la métallurgie, tout comme c'est le cas de la Chine populaire, qui le mentionne dans la liste des matières premières critiques et stratégiques publiée en 2024 (Seaman, 2025 : 49). Le nickel de qualité batterie figurant depuis 2023 sur la liste des matières premières critiques et stratégiques identifiées par l'Union européenne, cela représente une réelle opportunité pour la Nouvelle-Calédonie. D'autant que le rapport « avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie » (IGF, 2023) soumis en juillet 2023 a souligné le rôle de premier plan que l'archipel pourrait jouer dans la sécurisation des chaînes d'approvisionnement de l'Union européenne.

Des risques croissants d'ingérence chinoise au cœur de la crise du nickel ?

- 18 Dans le contexte des difficultés récentes traversées par la filière nickel, il paraît donc intéressant de se demander si les risques d'ingérences étrangères, en particulier de la part de la Chine populaire, doivent être sérieusement pris en considération. On parle à présent « d'ambitions tacites de la Chine en Nouvelle-Calédonie » (Guilhem, 2025 : 115), pour des raisons stratégiques et économiques, notamment liées à ses réserves de nickel. En 2021, avant la tenue du troisième référendum, certains éditoriaux ont ainsi rappelé la crainte que la Nouvelle-Calédonie ne devienne « une colonie chinoise » en cas d'indépendance (Roger, 2021 : 36). Prenant pour exemple la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon ou encore le Vanuatu,

qui possèdent des sous-sols riches et où l'influence chinoise est désormais prépondérante. Néanmoins, le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans le giron français, acté par le « non » du dernier référendum de 2021 a replacé cet enjeu au second plan, pour une courte période du moins. Il semble pourtant que récemment, le gouvernement français prête une attention particulière au risque d'ingérences chinoises en Nouvelle-Calédonie. Signalons que l'Accord de Bougival, signé le 12 juillet 2025 par des responsables politiques calédoniens, indépendantistes et non-indépendantistes, y fait une allusion indirecte :

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie, ouverte sur son environnement océanien, tissant de nouvelles solidarités régionales, consciente des mutations géopolitiques à l'œuvre, des risques d'ingérence étrangers, du défi climatique et de l'impératif de préserver son environnement terrestre et marin, entend pleinement assumer sa voix et sa place dans l'Indopacifique, en lien étroit avec la France.¹⁸

Dans une étude publiée quelques mois avant l'accord cité, Anne-Marie Brady (2025 : 32-35) confirmait ainsi l'intérêt particulier du gouvernement chinois pour les ressources minérales de Nouvelle-Calédonie, qu'elle met en lien direct avec ses réserves de nickel. Elle a par ailleurs rappelé que le cobalt de Nouvelle-Calédonie est aussi un objet d'intérêt particulier de la Chine populaire, au même titre que les potentiels gisements d'or et de cuivre de son sous-sol, ou que les ressources encore inexplorées de sa zone économique exclusive. Bien entendu, l'intérêt de la Chine populaire ne se limite pas aux seules richesses du sous-sol calédonien, puisque la localisation de la Nouvelle-Calédonie, son rôle dans le dispositif militaire français, de même que ses liens avec les autres pays de la région, en font un élément hautement stratégique au cœur de la politique à long terme de la RPC dans le Pacifique insulaire, et plus largement en Océanie. C'est pourquoi, la Nouvelle-Calédonie pourrait se révéler un atout précieux dans l'éventualité où celle-ci suivrait par la suite l'exemple de Djibouti¹⁹.

Une attractivité à relativiser

- 19 En réalité, plus qu'un objet de convoitise, actuellement la Nouvelle-Calédonie représente surtout un dommage collatéral de l'expansion chinoise dans le secteur minier. En effet, plusieurs travaux se sont attachés à signaler que l'archipel est aujourd'hui victime de la stratégie minière de Pékin (Péron-Doise, 2024 : 157). Il semble que l'augmentation importante de l'offre proposée par l'Indonésie, et dans une certaine mesure par les Philippines et la Russie, ait eu une incidence directe sur la baisse drastique des cours. Dans le cas indonésien, il s'agit là d'une stratégie visant à mettre en difficulté certains producteurs, où les coûts de production sont plus élevés, en particulier la Nouvelle-Calédonie et l'Australie (Michel, 2024b). Or, en Nouvelle-Calédonie, le coût de production s'explique par un ensemble de facteurs, principalement liés au coût de la main-d'œuvre, aux contraintes environnementales, ainsi qu'à l'isolement géographique de l'archipel, qui conduisent à des coûts de production supérieurs à ceux d'autres producteurs, comme l'Indonésie. L'isolement géographique explique notamment que les industries métallurgiques et d'extraction de nickel absorbent plus des deux tiers de l'électricité calédonienne²⁰. Celles-ci appuient leur importante consommation sur un mix énergétique basé sur les énergies fossiles, ce qui les rend dépendantes du coût des matières premières et impacte largement les coûts de production.
- 20 Ainsi, si l'on ajoute à ces considérations le fait que, depuis plusieurs années, l'industrie minière indonésienne repose en grande partie sur les investissements chinois (Michel, 2024a), il semble qu'il faille reconsidérer, ou du moins nuancer, l'intérêt stratégique réel de la RPC pour le nickel calédonien, puisque la Nouvelle-Calédonie est fortement impactée par la politique minière chinoise²¹. Comme l'a souligné le rapport *Global Critical Minerals Outlook* publié l'an passé par l'IEA (2025 : 30-31), les capacités de raffinage du nickel, en tant qu'indicateur, varient substantiellement selon si l'on se place d'un point de vue géographique, ou depuis celui du contrôle des capacités de production. En effet, sous l'angle géographique, l'Indonésie représente près de 45 % de la production globale, néanmoins, seule 10 % de celle-ci appartient aux compagnies indonésiennes, tandis que les actifs chinois dans le secteur du raffinage du nickel indonésien

constituent 65 % de la production (IEA, 2025 : 30-31). Enfin, il est essentiel de rappeler que la RPC étant actuellement le plus grand consommateur de la plupart des minerais, ces dernières années, les autorités chinoises ont cherché à renforcer la position du pays dans les chaînes de valeur de nombreux minerais critiques, tant en ce qui concerne l'extraction et la transformation, que les technologies associées (Seaman, 2025). Aussi, le gouvernement chinois possédant désormais d'importants actifs d'extraction et de raffinage de minerais critiques à l'échelle mondiale, ses approvisionnements en nickel raffiné et en mattes de nickel sont de plus en plus sécurisés, ce qui ne l'oblige plus à rechercher aussi activement des sources d'approvisionnement alternatives dans ce secteur.

Conclusion

- 21 Trop souvent placées dans une perspective récente, les circulations humaines qui s'opèrent entre la Nouvelle-Calédonie et l'Empire chinois au ^{xix}^e siècle dans le contexte de l'émergence de l'industrie du nickel, de même que les échanges qui prennent place au siècle suivant en raison de la structuration locale de celle-ci, attestent en réalité du caractère historique de ces interactions. Bien entendu, en raison de l'augmentation de la consommation de la RPC en minerais, l'attractivité du nickel calédonien reste réelle. Néanmoins, cet article s'est appliqué à démontrer qu'il paraît nécessaire de reconsidérer aujourd'hui l'attractivité réellement exercée par l'industrie du nickel calédonienne sur la RPC, puisque celle-ci peut être nuancée au regard des politiques récemment mises en place par les autorités chinoises afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays en minerais. Cet article conclura en signalant que l'on a également trop souvent tendance à percevoir les États et territoires du Pacifique insulaire comme excessivement attirés par l'appât du gain des grandes puissances. Bien qu'il s'agisse d'une échelle très différente en comparaison de l'archipel de la Nouvelle-Calédonie, l'activité d'extraction du phosphate à Nauru est un rappel constant pour les acteurs régionaux de la nécessité de ne pas sacrifier « la terre des ancêtres » au développement économique. De même, l'exploitation du phosphate à outrance à Makatea, dans l'archipel des Tuamotu en Polynésie française, des années 1900 à 1960, constitue localement un autre rappel de l'importance qu'il y a à ne pas céder imprudemment le

contrôle de ses ressources à une autre puissance, étrangère ou non. Aussi, malgré les dissensions actuelles entre la Nouvelle-Calédonie et le gouvernement français, il n'est pas assuré qu'en cas d'évolution majeure de son statut, la Nouvelle-Calédonie céderait aveuglément ses ressources ni qu'elle se tournerait irrémédiablement vers la RPC. D'autant que le rejet officiel de l'accord de Bougival par le FLNKS depuis août 2025, accompagné du retrait formel de ses signatures le mois suivant, laisse aujourd'hui en suspens l'avenir institutionnel de l'archipel et renforce également l'incertitude concernant de futurs transferts de compétence.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGLEVIEL F., 2000, « De l'engagement comme "esclavage volontaire". Le cas des océaniens, Kanaks et Asiatiques en Nouvelle-Calédonie (1853-1963) », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 110, p. 65-81.
- BENCIVENGO Y., 2012, « L'immigration japonaise en Nouvelle-Calédonie : une illustration de l'affirmation du Japon dans le Pacifique », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 135, p. 215-228.
- BENCIVENGO Y., 2014, *Nickel. La naissance de l'industrie calédonienne*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais de Tours.
- BENCIVENGO Y., 2023, « L'industrie minière calédonienne face aux crises (de 1880 à nos jours) », *e-Phaïstos*, n° XI.2, p. 58-76.
- BRADY A.-M., 2025, *Quand la Chine frappe à la porte de la Nouvelle-Calédonie*, IRSEM, Étude 122.
- BREDIF H., 2021, *Réaliser la terre. Prise en charge du vivant et contrat territorial*, Paris : Éditions de la Sorbonne.
- DEREL M., 2023, « Menaces sur la filière nickel en Nouvelle-Calédonie », *Le Monde*, p. 22.
- FREYSS J., 1995, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GRATALOUP C., 2023, *Introduction à la géohistoire*, Paris : Armand Colin.
- GUILHEM L., 2025, *La Nouvelle-Calédonie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUNGWU W., 2000, *The Chinese Overseas. From Earthbound China to the Quest for Autonomy*, Cambridge : Harvard University Press.
- Inspection Générale des Finances, 2023, *Avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie*.
- Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie,

2024, *Synthèse sur le commerce extérieur*.

International Energy Agency, 2023, *Sustainable and Responsible Critical Mineral Supply Chains*.

—, 2025, *Critical Minerals Outlook*.

KOBAYASHI T., 1992, *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie : histoire des émigrés sous contrat*, Nouméa : Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie.

MARQUES-VERHILLE N., 2025a, *La France face à l'acteur régional chinois dans le Pacifique insulaire de 1955 à nos jours*, thèse de doctorat en Histoire, Université Bordeaux Montaigne.

—, 2025b, « Interpreting the Franco-Chinese legacy in the insular Pacific. 60 years of adjustment and beyond », *French Cultural Studies*, p. 1-13.

MICHEL T., 2024a, « Le boom du nickel indonésien et ses perspectives face au défi systémique du charbon », *Notes de l'IFRI*.

—, 2024b, « Il faut sauver la filière calédonienne du nickel », *Le Monde*.

PERON-DOISE M., 2024, « Nouvelle-Calédonie : la stratégie indopacifique de

la France à l'épreuve de la géopolitique du nickel », *Revue internationale et stratégique*, n° 136, p. 149-158.

ROGER P., 2021, « L'ombre de la Chine plane sur le troisième référendum en Nouvelle-Calédonie », *Le Monde*, p. 36.

ROUX J.-C., 1976, *Le « boom » du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle-Calédonie. Mythes et réalités économiques*, ORSTOM.

RUIZ BARRAUD M., 2024, « La SLN ne reprendra pas ses activités minières dans le nord pour le moment », *Franceinfo* (en ligne). URL : <https://la1er.e.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/nickel-la-sln-ne-reprendra-pas-ses-activites-minieres-dans-le-nord-pour-le-moment-1479797.html>. Consulté le 6 novembre 2025

SEAMAN J., 2025, « Le rôle clé de la Chine dans les chaînes de valeur des minerais critiques », *Annales de Mines – Réalités industrielles*, n° 4, p. 47-51.

United States Geological Survey, 2024, *Mineral Commodity Summaries 2024*.

—, 2025, *Mineral Commodity Summaries 2025*.

—, 2026, *Mineral Commodity Summaries 2026*.

NOTES

1 Dans cet article, j'emploierai les termes « RPC », « Chine » ou « Chine populaire » en référence à la République populaire de Chine fondée en 1949. Ces termes excluent donc Taiwan du présent objet d'étude.

2 Les chiffres mobilisés dans le tableau sont issus de la synthèse sur le commerce extérieur publiée en 2024 par l'Institut de la statistique et des études économique Nouvelle-Calédonie (ISEE). Cf. ISEE (2024).

3 Le bagne de Nouvelle-Calédonie entre en activité en mai 1864 et reçoit des convois de condamnés par bateaux jusqu'en 1897. Néanmoins, celui-ci ne ferme ses portes qu'en 1931. Voir notamment Bencivengo (2023). L'auteur signale qu'en 1887, la SLN obtient le bénéfice de contrats de main-d'œuvre pénale. Il mentionne également des tractations douteuses d'Higginson, l'un des fondateurs de la SLN. Rappelons néanmoins que cette entreprise, bien qu'elle obtienne de nombreux contrats, ne sera pas la seule à employer cette main-d'œuvre dans le cadre de l'activité minière locale.

4 Suite à des protestations de l'Assemblée nationale à la fin des années 1880, il n'y a plus de nouveaux contrats visant à transporter les bagnards en Nouvelle-Calédonie. Seuls les contrats déjà en cours sont honorés. C'est pourquoi le dernier convoi de condamnés date de 1897. Cette décision entraîne la nécessité de trouver rapidement une nouvelle source de main-d'œuvre à bas coût.

5 La période du « boom du nickel » est datée par Jean Freyss de 1968 à 1971. Voir à ce sujet Freyss (1995). Bencivengo parle d'une période allant de 1967 à 1971 dans son article (*op. cit.*, 2023). Tandis que de son côté, Jean-Claude Roux (1976) souligne une période allant de 1968 à 1972.

6 L'auteur signale que les autorités de la province du Guangdong ont volontairement laissé le Portugal se servir de Macao en tant que base marchande, afin de permettre des contacts, ténus mais continus, entre le Portugal et la Chine jusqu'à la restitution de Macao en 1999. Il mentionne également le rôle d'intermédiaire joué par Hong Kong dans les relations dans les échanges avec les « Chinois d'Outre-mer » en raison de ses liens de proximité avec les provinces du Guangdong et du Fujian dont sont originaires la majorité des « Chinois d'outre-mer ».

7 Cf. Archives du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, procès-verbal des délibérations de la session ordinaire budgétaire de 1972, 25 octobre 1972, p. 5. Le document fait mention du souhait du Président de la Commission de « prospector le marché chinois où, sans doute, un certain tonnage de minerai de nickel calédonien pourrait trouver placement dans les usines de Mandchourie (...) » et précise que la Commission s'est montrée favorable à cette investigation.

8 Cf. Archives de la Nouvelle-Calédonie (ANC), 44W/1785-1787. Marc Biros, lettre au sujet de l'exportation de minerai de nickel à destination de la Chine continentale, 3 avril 1963. *Ibid.* Georges Montagnat, lettre au Haut-commissaire de la République dans l'Océan Pacifique, 29 mars 1963.

9 Cf. ANC, 32W/214. Procès verbal de la Chambre de commerce de Nouméa au sujet de la demande d'achat de nickel par l'Ambassade de la République Populaire d'Albanie à Pékin, 4 juillet 1963.

10 Chiffre calculé à partir des données du rapport *Mineral Commodity Summaries* publié en 2024. Voir USGS (2024).

11 Les chiffres mobilisés dans le tableau sont issus du rapport *Mineral Commodity Summaries* publié en 2026. Cf. USGS (2026). La catégorie « autres pays » du tableau inclut notamment les réserves estimées de nickel des États-Unis, de la RPC ainsi que du Brésil.

12 Les chiffres proposés mobilisent les données des rapports *Mineral Commodity Summaries* publiés entre 2024 et 2026. Cf. USGS (2024, 2025, 2026).

13 Cf. Site officiel du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, suivi et accompagnement des entreprises et des salariés impactés par les difficultés dans la filière nickel, 2025. URL : <https://gouv.nc/nickel>. Consulté le 3 novembre 2025.

14 Cf. Journal officiel de la République française (JORF), « Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur le droit à un environnement sain dans les Outre-mer : la question des activités extractives en Guyane et en Nouvelle-Calédonie », 25 novembre 2017. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000036085862>. Consulté le 4 novembre 2025.

15 La Nouvelle-Calédonie est divisée en trois provinces : Province Nord, Province Sud et Province des Îles Loyauté. Il s'agit de collectivités semi-autonomes disposant d'un ensemble de compétences définies dans le cadre des accords de Matignon de 1988. Elles ont leur propre assemblée ainsi que des élus qui représentent les provinces au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Chaque province dispose aussi de son propre code environnemental.

16 Cf. Parlement européen, règlement n° 1907/2006, 18 décembre 2006. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32006R1907&qid=1691566598405>. Consulté le 12 mars 2026.

17 Cf. Forum des Iles du Pacifique, Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique, 2022. URL : https://forumsec.org/sites/default/files/2024-06/Strategie2050_FR_WEB.pdf. Consulté le 04 novembre 2025.

18 Cf. JORF, transcription de l'Accord de Bougival, juillet 2025. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=PfCaY5Cf4qaNdgdD36Nrb0vjG5MsDkfRtWfMxQ-Cnuk=>. Consulté le 27 septembre 2025. Signalons que depuis la signature, le FLNKS a officiellement renié l'accord.

19 C'est-à-dire si, comme Djibouti, la Nouvelle-Calédonie invitait un autre pays que la France à établir une présence militaire sur son territoire, en cas d'évolution de son statut. Djibouti accueille depuis 2017 à Doraleh une base militaire de la RPC.

20 Cf. Sénat, rapport d'information n° 127(2019-2020), 2019. URL : <https://www.senat.fr/rap/r19-127/r19-1274.html>. Consulté le 06 mars 2026.

21 Il en va d'ailleurs de même aux Philippines, second producteur mondial en 2025, où la Chine contrôle également une partie conséquente de l'industrie nickélifère nationale.

RÉSUMÉS

Français

En tant que principale source d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, le nickel constitue une source majeure d'attractivité pour l'archipel. Néanmoins, il est fréquemment souligné que ce minerai fait également de la Nouvelle-Calédonie un objet de convoitise, notamment de la part de la République populaire de Chine. Dans le but de montrer que l'intérêt de la Chine pour le nickel calédonien n'est pas un phénomène nouveau, cet article rappelle que des circulations humaines et marchandes liées à l'industrie nickélifère existent depuis le ^{xix}^e siècle. Il s'attache à souligner l'existence d'agents intermédiaires ayant favorisé une mise en contact entre la Chine populaire et la Nouvelle-Calédonie au milieu du ^{xx}^e siècle. Enfin, en replaçant le nickel au cœur d'enjeux contemporains, cet article interroge l'idée que le nickel calédonien puisse être considéré davantage comme un dommage collatéral de la politique d'expansion minière chinoise, plutôt que comme un objet de convoitise.

English

As New Caledonia's main export, nickel represents a major source of attractiveness for the archipelago. Nonetheless, it is often pointed out that because of this ore, New Caledonia is looking with longing, especially from the People's Republic of China. With the aim of demonstrating that China's interest in Caledonian nickel can't be considered as a recent phenomenon, this article highlights that human and commercial exchanges linked to the nickel industry have existed since the 19th century. It underlines that some intermediaries have facilitated contacts between the Caledonian

archipelago and the People's Republic of China in the mid-20th century. Finally, this article considers the idea that, instead of a target of interest, New Caledonia's nickel should be considered a collateral damage of the Chinese's mining growth policy.

INDEX

Mots-clés

nickel, Nouvelle Calédonie, République populaire de Chine, Pacifique insulaire, Hong Kong, Macao, attractivité

Keywords

nickel, New Caledonia, People's Republic of China, Insular Pacific, Hong Kong, Macao, attractiveness

AUTEUR

Noémie Marques-Verhille

(UMR 5115 LAM, Université Bordeaux Montaigne)

Noémie Marques-Verhille est docteure en histoire contemporaine et chercheuse associée au laboratoire du LAM (UMR 5115). Elle est également chargée d'enseignement à l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2021. Spécialisée en histoire des relations internationales, *Pacific Studies* et *Asian Studies*, elle a soutenu en 2025 une thèse de doctorat sur la thématique de « la France face à l'acteur régional chinois dans le Pacifique insulaire de 1955 à nos jours » sous la direction de la P^r Claire Laux. Ses travaux s'intéressent principalement à l'évolution des relations internationales dans le Pacifique insulaire, mais aussi aux grands concepts ainsi qu'aux stratégies contemporaines qui y sont développés au tournant du xxi^e siècle. Elle a notamment publié l'article « Interpreting the Franco-Chinese legacy in the Insular Pacific: 60 years of adjustment and beyond » paru en 2025 dans la revue *French Cultural Studies*.